



**Termes de référence**

**Evaluation à mi-parcours de l'effet 5 de l'UNDAF " Les populations, notamment les femmes, appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures durables d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques"**

Intitulé du poste:	Un (1) Consultant(te) national(e) Senior Un (1) Consultant(te) national(e) Junior
Lieu d'exécution:	Brazzaville
Domaine:	Protection de l'environnement et promotion d'un développement durable, inclusif et résilient
Durée des services	30 jours
Date de prise de fonction	A la signature du contrat

**I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Congo est un pays hydro forestier, couvert à 65% de forêts tropicales denses et humides et de 35% de savane. Il se situe en Afrique centrale et s'étend sur une superficie de 342 000 kilomètres carrés, avec une fenêtre de 170 kilomètres sur l'océan Atlantique (à l'ouest) ; il partage ses frontières avec la Centrafrique au Nord, le Cameroun au Nord-Ouest, le Gabon à l'Ouest, le Cabinda (Angola) à l'extrême Sud-Ouest, et la République Démocratique du Congo à l'Est et au Sud. Les enquêtes ECOM révèlent que la population congolaise a crû de 3% en moyenne annuelle entre 2005 et 2011, passant de 3,551 millions d'habitants en 2005 à 4,085 millions d'habitants en 2011. Sur le plan économique, il sied de noter que le pays a enregistré un taux de croissance moyen de l'ordre de 7% au cours de la période 2008-2012, tiré aussi bien par le secteur pétrolier (9,6%) que par le secteur hors pétrole (4% en 2009, 6,4% en 2010, 8% en 2011 et 10% en 2012). Le secteur non pétrolier a évolué grâce aux efforts soutenus dans les télécommunications (10%), l'agriculture (3,9%), les industries manufacturières (5,4%), les transports et le commerce (11,7%), fruit des réformes structurelles engagées durant la période, conjuguées aux efforts de renforcement des infrastructures, notamment dans les domaines du transport et de l'énergie. Toutefois, depuis 2014, le PIB qui était dominé à plus de 70% par le secteur pétrole a commencé à décroître avec la baisse continue des cours de l'or noir. Depuis lors, le pays a bénéficié des collectifs budgétaires qui ont permis de maintenir de son ambition de diversifier l'économie nationale.

Du point de vue environnemental, grâce à une politique de gestion durable de ses ressources forestières, le Congo a conservé une couverture forestière importante (65% du territoire national), constituant un puit de carbone et un réservoir de biodiversité inestimable pour l'ensemble de la planète. De même, le niveau d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays reste à un niveau très raisonnable, inférieur à la moyenne mondiale.

Cependant, les changements climatiques ont déjà eu et continuent d'avoir un impact négatif sur la biodiversité et les écosystèmes de la République du Congo ayant des conséquences graves sur le bien-être humain. Les inondations répétitives, les pluies tardives et violentes, les

vents violents, la chaleur excessive et l'érosion côtière sont en effet les risques climatiques les plus encourus par le Congo.

Consciente que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière, la République du Congo participe aux initiatives régionales, sous-régionales et mondiales en matière de lutte contre les changements climatiques, dans le cadre notamment, de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), du protocole de Kyoto, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques avec la soumission de sa contribution prévue et déterminée au niveau national, ainsi que d'autres accords multilatéraux relatifs à la lutte contre les changements climatiques.

Au plan national, le pays a fait de la lutte contre les changements climatiques sa priorité. Dans cette optique, plusieurs politiques, stratégies, règlements, plans d'action et mesures de lutte contre les changements climatiques tant en matière d'atténuation que d'adaptation afin de préparer des réponses rapides, efficaces et effectives aux effets néfastes et pervers des changements climatiques dans tous les secteurs socio-économiques.

C'est le cas notamment de l'adoption d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) qui a joué un rôle central dans l'identification de la vulnérabilité du pays face aux effets du changement climatique, une Stratégie Nationale et un Plan d'Action pour les Changements Climatiques et la Variabilité (SNPA / CCV, 2004), la limitation du torchage du gaz associé issu de l'exploitation des hydrocarbures pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, la construction d'infrastructures pour se protéger des impacts des changements climatiques.

De même, le Conseil des ministres a approuvé le 11 avril 2018, le projet de décret portant approbation de la stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation, à la dégradation des forêts avec inclusion de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone.

Présente en République du Congo depuis le 23 octobre 1976, la mission du PNUD Congo, grâce à son réseau de partenaires dans 177 pays, est d'appuyer les efforts de reconstruction et de développement de la République du Congo et de promouvoir le développement durable à travers le renforcement des capacités institutionnelles, des services conseils, des partenariats solides et stratégiques et l'appui à l'exécution nationale. C'est pourquoi, le PNUD dans le cadre du Document Programme Pays (CPD) 2014-2018 et de son plan d'action (CPAP), ainsi que de l'UNDAF, a fait de cette priorité nationale, un choix stratégique de son intervention, à travers l'Unité Environnement et Energie. Le PNUD, dans sa contribution aux résultats de l'UNDAF s'est engagé à contribuer à l'atteinte de l'effet 5 " Les populations, notamment les femmes, appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures durables d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques "

En référence au plan d'évaluation du PNUD couvrant la période 2012-2018, il est prévu l'évaluation de la contribution du PNUD à l'effet 1 de l'UNDAF en examinant les avancées enregistrées dans la mise en œuvre du CPAP. C'est dans ce cadre que la présente mission interviendra pour accompagner le Bureau du PNUD et ses partenaires de mise en œuvre. La mission d'évaluation couvrira le portefeuille des projets de l'Unité « Environnement, Energie et Développement Durable ».

Ainsi, le PNUD capitalisant sur les acquis de ses initiatives antérieures dans le secteur, accompagne le Gouvernement dans sa lutte contre les changements climatiques.

La présente évaluation vise à mesurer le niveau de résultats par rapport aux mesures concrètes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques adoptées par le Gouvernement, dans le cadre des programmes et projets susvisés. Pour ce faire, elle couvrira essentiellement six (6) aspects: la pertinence, l'appropriation, l'efficacité, la durabilité des acquis, les impacts et les effets d'entraînement. En outre, elle doit permettre de tirer des leçons et de formuler des recommandations dans le but de pérenniser les acquis, d'appuyer la conception et de faciliter le développement des projets et programmes d'appui dans la continuité des efforts engagés par les autorités congolaises dans la promotion des mesures concrètes de protection contre les risques climatiques et de résilience aux changements climatiques ainsi que celles sur la réduction des gaz à effet de serre. Cette évaluation jouera aussi un rôle particulièrement important dans le dispositif de mise en œuvre de l'intervention du PNUD au Congo afin de mesurer l'impact de cette intervention et de capitaliser les expériences acquises dans le but de permettre une deuxième phase encore plus performante.

Les conclusions et recommandations de cette évaluation contribueront de manière substantielle à l'analyse diagnostic du Congo lors de l'élaboration du nouveau cadre de programmation du pays 2020-2024.

## **II. OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION**

---

L'objectif global de l'exercice est d'évaluer le positionnement du PNUD et ses contributions dans la gestion durable de l'environnement et de la promotion des sources d'énergie renouvelables pour un développement durable en République du Congo. En d'autres termes, elle permettra d'examiner dans quelle mesure l'appui du PNUD a contribué à améliorer l'intégration des questions environnementales et des changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement nationales

L'évaluation sera à la fois rétrospective et prospective c'est-à-dire qu'elle permettra de faire un bilan du passé et du présent tout en se projetant vers l'avenir en ce qui concerne le rôle du PNUD dans le domaine de l'environnement et de l'énergie en République du Congo, en particulier dans le contexte actuel de lancement de la mise en œuvre des ODDs. Tout en prenant une perspective à long terme sur la question, l'évaluation portera plus spécifiquement sur la période allant de 2014 à 2018, correspondant à l'avant dernière année du cadre de programmation du PNUD en République du Congo. Les résultats de l'évaluation seront communiqués à la direction du PNUD au Congo, à la fois pour s'assurer de l'état des réalisations et des résultats obtenus, et pour guider la prise de décision concernant les stratégies à adopter dans le futur pour renforcer la réponse effective aux besoins et priorités du pays, dans une perspective de développement durable. L'évaluation fera des recommandations pour améliorer la performance du PNUD et son positionnement stratégique, notamment en ce qui concerne son rôle au sein du système des Nations Unies en République au Congo et auprès de la communauté bilatérale et multilatérale opérant dans le secteur de l'environnement et de l'énergie en République du Congo.

Dans cette perspective, l'évaluation devra produire des analyses à un double niveau, permettant tout à la fois d'évaluer la valeur ajoutée du bureau du PNUD dans le domaine de l'environnement intégrant l'adaptation aux changements climatiques et de l'énergie, et sa contribution effective aux priorités nationales, mais également de formuler des recommandations quant à la pertinence des interventions du PNUD au Congo, au regard des

besoins dans ce domaine. Le PNUD privilégiant depuis plusieurs années l'approche programme, l'exercice devra s'intéresser au portefeuille dans son ensemble. L'évaluation devra permettre d'identifier les facteurs critiques, les processus et les décisions ayant un impact global sur les objectifs de développement et établir une liste des bonnes pratiques en termes de réalisation des objectifs ainsi que de recommandations applicables pour une future programmation.

De manière spécifique, il s'agira :

- De procéder à l'analyse comparative des résultats par rapport aux cibles et modalités de mise en œuvre ;
- Procéder à l'analyse des résultats par rapport aux principes de gestion de projets notamment en termes de pertinence, efficacité, efficience et durabilité ;
- D'analyser la prise en compte du genre dans les documents ainsi que les résultats ;

D'apprécier le degré de mise en œuvre des produits concourant à l'atteinte de l'effet 5, son efficacité et l'efficience ainsi que la qualité des résultats obtenus ;

D'analyser l'appropriation nationale ;

- D'analyser les contraintes et obstacles dans la mise en œuvre des programmes/projets ;
- Identifier et analyser les résultats et la pérennité des réalisations ;
- Analyser le cadre institutionnel et les mécanismes de gestion des programmes concernés par les différentes parties prenantes ;
- Identifier les bonnes pratiques ;
- Proposer des recommandations pour les prochaines programmations.

Il sera attendu à la fin de la mission d'évaluation la formulation des recommandations pratiques et opérationnelles visant à pérenniser et/ou réorienter les interventions futures. Il devra également faire ressortir d'éventuelles bonnes pratiques en termes d'établissement de partenariat

Les conclusions et recommandations serviront à alimenter la planification stratégique du PNUD et à déterminer son positionnement stratégique dans ce domaine pour le prochain cycle de programmation 2020-2024.

### **III. CRITERES DE L'EVALUATION**

---

Les critères fondamentaux d'évaluation suivants : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité seront donc appliqués. Les questions devant guider l'évaluation se présente comme suit par critère d'évaluation. Les activités et résultats devraient être sensibles aux questions de genre et à la participation. Les évaluateurs devront s'assurer que ces deux aspects ont été pris en compte.

L'évaluation portera sur l'analyse de la conception des projets du Programme pays et de leur :

#### **1) Pertinence des résultats**

- Dans quelle mesure les critères de ciblage des bénéficiaires sont-elles pertinentes ? Les modes d'acquisition, d'appropriation et/ou de transmission des connaissances sont-elles pertinentes.
- Dans quelle mesure les programmes/projets ont-ils répondu aux besoins et priorités des bénéficiaires ? -

- Les résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?
- Les interventions du PNUD à travers les programmes et projets sont-elles pertinentes par rapport aux priorités nationales actuelles ? Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?

## **2) Efficacité et contribution du PNUD**

- Dans quelle mesure les objectifs visés ont-ils été atteints (ou susceptibles d'être atteints) ? Dans quelle mesure les documents stratégiques élaborés ont-ils aidé à développer des programmes de développement ?
- Quels progrès vers l'effet ont été réalisés ? Quels sont les réalisations et des défis majeurs ?
- Dans quelles mesures les produits des projets ont-ils contribué à l'effet 1 du PNUD? Donner si possible une contribution chiffrée de chaque produit
- Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation, ou non, des effets escomptés ?
- Dans quelles mesures la stratégie du Bureau PNUD au Congo (y compris la stratégie de mobilisation des ressources, du Suivi et de l'Evaluation, de partenariat et de communication) et la gestion générale des opérations sont-elles focalisées de façon cohérente sur les progrès vers les résultats ?
- Dans quelles mesures le Programme PNUD a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres. Qu'est-ce qu'il faut mieux faire sur la période restante du cycle de programmation en cours et au cycle prochain de coopération ?

## **3) Efficience**

- Mesure de l'adéquation entre les résultats et les ressources (humaines, financières et budgétaires, d'expertise, de temps, de gestion, etc.)
- Les projets appuyés par le PNUD sont-ils mis en œuvre de manière efficiente ? Y a-t-il des approches ou des processus qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d'améliorations significatives sur l'avenir ?

## **4) Durabilité**

- Comment les bénéficiaires ont-ils été associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et programmes ?
- Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le programme pays ont-t-elles produit des résultats vers l'effet ?
- Dans quelles mesures les projets et programmes du portefeuille environnement ont-t-ils contribué à la promotion de l'égalité des genres et à l'émergence des mécanismes d'inclusion ? Que faire mieux à l'avenir ?

## **5/ Prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre :**

- Les progrès accomplis dans l'intégration du genre dans la mise en œuvre des projets ;  
La contribution de la mise en œuvre de l'effet la promotion de l'égalité de genre et à l'autonomisation de la femme,

## **IV. METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION**

---

L'évaluation se fera de façon sommative et prospective. Une grande partie des données primaires proviendront des rapports des évaluations des différents projets contribuant à l'effet évalué. La méthodologie consistera à :

- Une revue documentaire : Elle portera principalement sur une exploitation approfondie des rapports des évaluations des différents projets, des ROAR 2014, 2015, 2016, 2017, le RNDH, le rapport à mi-parcours de l'UNDAF, le rapport à mi-parcours du CPD, tous les documents liés l'effet 5 du de l'UNDAF;
- Une analyse des tendances, défis et perspectives issues des rencontres (interview, séances de travail) avec les différents acteurs impliqués (groupements, bénéficiaires, acteurs gouvernementaux, société civile, etc) ;
- Une analyse approfondie des progrès réalisés et du degré d'atteinte de l'effet recherché ;
- Une analyse des rapports annuels d'activités
- Une analyse approfondie des facteurs ayant favorisé ou non l'atteinte de l'effet ;
- Une analyse de la pertinence de la stratégie de mobilisation de ressource.

Au terme de l'évaluation, les consultants devront dégager les leçons à tirer de cette expérience de mise en œuvre des programmes et projets concernés par l'effet.

A cet effet, ils devront :

- 1) Analyser les facteurs (contraintes, opportunités, menaces, etc.) qui ont influencé l'exécution des activités des programmes et projets et la livraison des produits.
  - Identifier les principales contraintes ayant fait obstacle à la réalisation des résultats ;
  - Identifier les principaux atouts ayant contribué à la réalisation des résultats.
- 2) Formuler des recommandations susceptibles d'aider à la conception et à l'exécution du prochain cycle de programmation (2020-2024) notamment dans le domaine de l'environnement :

Pour chaque résultat programmatique,

- Formuler des recommandations pour améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des actions mises en œuvre en faveur de leur réalisation ;
- Formuler des recommandations sur les progrès enregistrés vers la réalisation de l'effet ;
- Formuler des recommandations pour tirer profit des atouts identifiés, dans la mise en œuvre des prochains programmes et projets.

Une méthodologie plus détaillée ainsi qu'un plan de travail spécifique, y compris une matrice de conception par question principale d'évaluation, seront présentés par les évaluateurs.

## **V. PRODUITS ATTENDUS/ LIVRABLES DE L'ÉVALUATION (PRESTATIONS) ET CALENDRIER**

---

**5-1-** : Le rythme de soumission des rapports doit être le suivant : Le consultant est appelé à produire un rapport évaluant les résultats de l'effet et comprenant des recommandations concrètes pour la formulation des prochains programmes et projets. Ce rapport se déclinera en cinq (5) sous-livrables.

### **5-2- Rythme de remise des rapports :**

N°	Livrables	Délais
1	Présentation de la méthodologie d'intervention décrivant l'approche ainsi que	Trois (3) jours

	la méthodologie spécifique d'approche à l'évaluation comprenant le cadre analytique qui sera utilisé pour collecter des données comparatives significatives. Ce document indiquera aussi la façon de mesurer le suivi des progrès de la mission d'évaluation notamment à travers le briefing avec le PNUD et les autres parties impliquées. Des questionnaires structurés pour les interviews et focus groups devraient être inclus comme annexe de ce document, ainsi qu'une matrice de conception d'évaluation, ( <b>Produits N° 1</b> )	après la signature du contrat
2	Transmission du draft du rapport contenant les analyses et les résultats de l'évaluation conformément aux TDR de la mission. Ce draft du rapport d'évaluation devra inclure une section spécifique sur chacune des rubriques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les axes stratégiques d'orientation pour la période 2019-2020 (<b>Produit N° 2</b>);</li> <li>- la prise en compte du genre et l'autonomie des femmes (<b>Produit N°3</b>)</li> <li>- les recommandations et leçons apprises (<b>Produit N°4</b>);</li> <li>- Présentation PowerPoint résumant les principaux constats et recommandations basés sur le rapport pour la réunion avec le PNUD et le Gouvernement (<b>Produit N° 5</b>) ;</li> </ul>	Dix-sept jours (17) jours après la signature du contrat
3	Transmission des rapports (rapport final et résumé) d'évaluation prenant en compte les observations et commentaires des parties prenantes. Ledit rapport se prononcera notamment sur la performance de l'appui du PNUD et son rôle, les leçons tirées, les recommandations, ainsi que sa stratégie d'intervention en République du Congo ( <b>Produit N° 6</b> )	dix (10) jours après la remise du rapport provisoire.

**NB** : Le rapport final devra intégrer des annexes pertinentes et utiles (termes de référence, liste des partenaires rencontrés, entretiens réalisés, documents exploités, exemples d'outils mobilisés, etc.) pour la compréhension du document et son exploitation future. Un résumé du rapport devra être produit en même temps que le rapport final.

Chaque document dans sa version finale devra être déposé en 4 exemplaires, dont un exemplaire en fichier numérique.

La durée totale de la mission sera de trente (30) jours calendaires.

## **VI. COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION ET COMPETENCES REQUISES**

---

L'équipe d'évaluation sera constituée de deux (02) consultants nationaux : un consultant senior, responsable de l'équipe et un consultant junior.

Le consultant national senior coordonnera la mission d'évaluation et doit être expert sur les questions de développement durable. Il devra avoir une solide expertise dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et une maîtrise des questions liées à la croissance inclusive, en plus d'une expertise en évaluation. Il assurera la qualité des résultats de l'évaluation pour délivrer dans le temps imparti tous les produits attendus.

### **a. Qualifications du/de la Consultant (e) National(e) Senior**

<b>Education</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation supérieur (Master ou Doctorat) en Environnement, Economie ou Agroéconomie, avec des formations complémentaires en développement durable, évaluation des politiques et programmes, gestion</li> </ul>
------------------	---

	des projets.
<b>Expérience</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justifier d'au moins 10 ans d'expérience dans l'évaluation des résultats et des programmes de développement relevant de la thématique Environnement, changements climatiques, Energie et développement durable dont 05 ans au moins dans des pays en voie de développement.</li> <li>• Etre très familier avec le concept de la gestion axée sur les résultats de développement</li> <li>• Justifier d'au moins 02 missions d'évaluation d'Effet ou thématique dont une relative à un Effet ou à la thématique de l'Environnement et des changements climatiques.</li> <li>• Avoir conduit avec succès quatre (04) travaux d'évaluation de projets de développement</li> <li>• Avoir exécuté avec succès au moins deux (02) missions d'évaluation pour le compte d'une agence du Système des Nations Unies ou d'Organisations internationales</li> <li>• Avoir une bonne maîtrise des approches d'évaluation de la prise en compte des synergies entre atténuation et adaptation au changement climatique dans les projets et programmes</li> </ul>
<b>Langues requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une excellente maîtrise de la langue française est exigée.</li> <li>• La connaissance de l'anglais est un atout</li> </ul>

#### **b. Qualifications du Consultant (e) National(e) junior**

<b>Education</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BAC+5 en environnement, Agroéconomie, économie de l'Environnement, ou tout autre diplôme équivalent, avec des formations complémentaires en évaluation de projets et programmes, en gestion de projets, en environnement et changements climatiques.</li> </ul>
<b>Expérience</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justifier d'au moins 05 ans d'expérience dans l'évaluation des programmes de développement relevant de la thématique Environnement, changements climatiques, Energie et développement durable dont 02 ans au moins dans des pays en voie de développement.</li> <li>• Être familier avec le concept de la gestion axée sur les résultats de développement</li> <li>• Disposer de cinq (05) années d'expériences significatives en lien avec le suivi et l'évaluation de projets de développement.</li> <li>• Justifier de trois (03) missions concluantes en matière d'évaluation d'Effet ou de projets du sous-secteur Environnement, Changements Climatiques, Energie et Développement durable.</li> </ul>
<b>Langues requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une excellente maîtrise de la langue française est exigée.</li> </ul>

#### **c. Responsabilités du Consultant(e) Senior, chef de d'équipe de l'évaluation :**

Le consultant doit avoir une forte expérience dans la conduite d'évaluations et la préparation de rapports. Il va exécuter les tâches suivantes :

- Diriger et gérer la mission d'évaluation,
- Préparer le plan détaillé sur la portée, la méthodologie et l'approche de l'évaluation,

- Assurer une division efficace et efficiente des tâches entre les membres de la mission,
- Conduire l'évaluation conformément aux objectifs proposés,
- Préparer et communiquer le projet de rapport,
- Finaliser le rapport (en français) et le soumettre au PNUD.

**d. Responsabilités du Consultant(e) junior, membre de l'équipe d'évaluation :**

Le consultant junior doit avoir une forte expérience en évaluation. Sous la supervision il va exécuter les tâches suivantes :

- Faire la revue documentaire,
- Participer à la préparation de la méthodologie de l'évaluation,
- Conduire l'évaluation d'Effet conformément aux objectifs proposés,
- Participer à la rédaction du projet de rapport d'évaluation,
- Assister le responsable de l'équipe dans la finalisation du rapport en incorporant les suggestions reçues.

➤ **Méthodologie d'évaluation des offres**

Les offres sont soumises aux conditions générales du PNUD applicables aux contrats individuels (IC).

**a- Evaluation**

L'évaluation des offres se déroule en deux temps :1) l'évaluation des propositions techniques  
2) la comparaison des propositions financières des candidats qualifiés.

***Evaluation technique***

Les consultants seront évalués conformément à la grille ci-dessous :

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 70% des points à l'issue de l'évaluation technique seront pris en compte pour l'évaluation financière

<b>Critères techniques (Consultant sénior)</b>	<b>Points</b>
Formation supérieur (Master ou Doctorat) en Environnement, Economie de l'Environnement, Agroéconomie, avec des formations complémentaires en développement durable, évaluation des politiques et programmes, gestion des projets	10
10 ans d'expérience dans l'évaluation des résultats et des programmes de développement relevant de la thématique Environnement, changements climatiques, Energie et développement durable dont 05 ans au moins dans des pays en voie de développement. Être très familier avec le concept de la gestion axée sur les résultats de développement	25
Au moins 02 missions d'évaluation d'Effet ou thématique dont une relative à un Effet ou à la thématique de l'Environnement et des changements climatiques.	15
4 travaux d'évaluation de projets de développement	15
2 missions d'évaluation exécutées avec succès pour le compte d'une agence du Système des Nations Unies ou d'organisations internationales	10
Approche méthodologique pertinente au regard des synergies entre atténuation et adaptation aux changements climatique et des exigences du PNUD en termes d'évaluation d'effets <i>et intégrant notamment la participation et le genre</i>	25

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension de la mission (7,5 points)</li> <li>- Clarté (05 points)</li> <li>- Cohérence de l'approche (7,5 points)</li> <li>- Chronogramme (05)</li> </ul>	
<b>Total des points</b>	<b>100 pts</b>

Le système de notation suivant sera appliqué pour le consultant junior :

<b>Critères techniques (Consultant junior)</b>	<b>Points</b>
BAC+4 en environnement, agroéconomie, économie ou tout autre diplôme équivalent, avec des formations complémentaires en évaluation de projets et programmes, en gestion de projets, en environnement et changements climatiques.	15
05 ans d'expérience dans l'évaluation des programmes de développement relevant de la thématique Environnement, changements climatiques, Energie et développement durable dont 02 ans au moins dans des pays en voie de développement. Être familier avec le concept de la gestion axée sur les résultats de développement	35
Cinq (05) années d'expériences significatives en lien avec le suivi et l'évaluation de projets de développement	25
Trois (03) missions concluantes en matière d'évaluation d'Effet ou de projets du sous-secteur Environnement, Changements Climatiques, Energie et Développement durable.	25
<b>Total des points</b>	<b>100 pts</b>

#### ***Evaluation Financière***

La formule utilisée pour déterminer les scores financiers est la suivante :

$S_f = 100 \times F_m / F$ , où  $S_f$  est le score financier,  $F_m$  est la proposition la moins disante et  $F$  le prix de la proposition considérée.

#### ***Evaluation finale***

La méthode combinée sera utilisée pour l'évaluation finale.

La notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivants : score technique (70%) et score financier (30%) ;

La note totale (T) sera donc :  $T = S_t \times 0,70 + S_f \times 0,30$

Le consultant retenu par profil sera celui qui totalisera le maximum de points combinés (cumul des notes technique et financière)

#### **➤ *Modalités de paiement***

Pour le processus d'approbation, le superviseur et le groupe de référence du PNUD Congo devront évaluer le travail et la performance du consultant. Une certification (Certification of Payment Form) sera délivrée après chaque étape par le superviseur, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement des tranches.

2

Le paiement se fera selon les modalités suivantes :

- 20% après dépôt et acceptation du rapport de démarrage
- 50% après réception de la version provisoire du rapport de la mission
- 30% après intégration des commentaires et réception de la version définitive du rapport de la mission

➤ **Documents constitutifs de l'offre**

Pour démontrer ses qualifications, le (la) candidat(e) devra soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

Offre	Documents	Description	Forme
<b>Partie 1 : Offre Technique</b>	Note méthodologique pour l'exécution de la mission attendue*	Une description expliquant : En quoi vous êtes le meilleur candidat pour la mission ; La démarche ou approche, les outils ainsi que les tâches que vous comptez mettre en œuvre pour réaliser la mission. Un chronogramme indicatif des activités	Pas de formulaire spécifique
	Curriculum Vitae	Fournir votre CV détaillé	
	Formulaire P11	Remplir le formulaire de P11 en annexe en y incluant surtout votre expérience des missions similaires et indiquant au moins 3 (trois) personnes de référence (emails & numéros de téléphone).	Formulaire P11 disponible sur le site du PNUD
	Diplômes	Fournir une(les) copies du (des) diplômes	
	Preuve de missions similaires réalisées	Fournir les attestations de bonne fin d'exécution ou tout autre document prouvant l'exécution de missions similaires	
<b>Partie 2 : Offre Financière</b>	Tableau des coûts	L'offre financière comprendra l'ensemble des dépenses afférentes à l'exercice de la mission (Honoraires, frais de déplacement et toutes autres dépenses éligibles).	

**\*Seulement pour la proposition du consultant senior**

La note méthodologique et l'offre financière doivent être envoyées à l'adresse suivante : [procurement.cg@undp.org](mailto:procurement.cg@undp.org).

➤ **Paiement-approbation de la performance du consultant :**

Pour le processus d'approbation, le superviseur et le groupe de référence du PNUD Congo devront évaluer le travail et la performance du consultant. Une certification (Certification of Payment Form) sera délivrée après chaque étape par le superviseur, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement des tranches.

➤ **Sources d'information des évaluateurs**

L'équipe d'évaluateurs disposera entre autres des sources d'information suivantes :

- Des documents de stratégie nationale adaptés ;
- Le Document de Programme Pays (CPD) du PNUD sur la période 2014-2018 ;
- Le Guide du PNUD en matière de Planification, du Suivi et de l'Evaluation axés sur les résultats de Développement ;
- Le Guide du PNUD pour les Evaluateurs d'Effet ;
- La note technique du PNUD sur la Gestion Axée sur le Résultat ;
- Evaluation à mi-parcours des projets du portefeuille Environnement ;
- Les rapports sur les OMD et les ODD au Congo ;

- Les rapports d'activité des partenaires de réalisation ;
- Le plan d'action du document pays (CPAP) ;
- Le document du PNUAD;
- Les rapports de revue annuelle du PNUAD ;
- Le rapport d'évaluation à mi-parcours du PNUAD ;
- Les ROARs 2014-2017 ;
- Plans de Travail Annuels des projets du programme Environnement ;
- Les rapports annuels et de suivi des projets de la thématique Environnement ;
- Etc.

## **VII. ÉTHIQUE D'ÉVALUATION**

---

La présente évaluation est conduite conformément aux principes développés dans les «Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG (United Nations Evaluation Group). Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Ceci inclut notamment : les mesures prises pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et l'analyse des données, particulièrement les autorisations nécessaires pour obtenir des informations concernant des enfants et/ou des adolescents ; les dispositions permettant de stocker et de préserver la sécurité des informations collectées et les protocoles garantissant l'anonymat et la confidentialité des sources d'information. Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation](#)<sup>1</sup> et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](#)<sup>1</sup>.

## **VIII. ARRANGEMENT DE GESTION**

---

Les consultants travailleront sous la supervision générale de la Représentante Résidente Adjointe du PNUD et directe du Responsable d l'Unité Energie-Environnement et réduction de la pauvreté. Les consultants bénéficieront de l'appui du PNUD pour la facilitation des contacts avec les acteurs nationaux (tous ceux qui travaillent sur l'effet) ayant intervenu comme parties prenantes dans les programmes/projets liés l'effet à évaluer.

Les rôles et responsabilités clés dans les processus d'évaluation sont répartis comme suit :

**a) Commanditaires de l'évaluation**: le Senior Management du bureau pays du PNUD et le Ministère en charge du développement durable et du Ministère du tourisme et de l'environnement pour:

- 1) fournir des conseils aux Evaluateurs;
- 2) répondre à l'évaluation en préparant une réponse du Management et en utilisant les constats de manière appropriée;
- 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires;
- 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l'évaluation;

**b) Équipe d'évaluation**: Le consultant international et national pour effectuer l'évaluation réelle, soumettre l'approche méthodologique, collecter et analyser les données, animer les

---

<sup>1</sup> <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

<sup>2</sup> <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

mini-ateliers, développer le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.

**c) Co-gestionnaires de l'évaluation**: le chargé de programme, l'équipe Assurance Qualité pour:

- 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ;
- 2) fournir un appui en coordination au groupe de référence et à l'équipe d'évaluation;
- 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations et données requises;
- 4) Analyser le document d'approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s'assurer que la version finale répond aux standards de qualité.

Ils devront :

- (i) Apporter des commentaires sur les termes de référence ;
- (ii) Assurer un bon déroulement de la mission ;
- (iii) Fournir des commentaires sur le rapport d'évaluation provisoire et présenter officiellement le rapport final aux départements ministériels ainsi qu'aux autres partenaires concernés.

**d) Groupe de référence** : les représentants des parties prenantes (partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, donateurs, bénéficiaires locaux) pour appuyer la collecte des données requises, surveiller le progrès de l'évaluation et passer en revue le draft du rapport d'évaluation pour la garantie de la qualité. Un atelier sera organisé avec le groupe de référence pour passer en revue le draft du rapport.

## **IX. APPORT DU PNUD :**

Le PNUD garantira l'appropriation de l'exercice par la mise en place d'une équipe qui appuiera le consultant dans sa mission. Le PNUD en tant que commanditaire de l'évaluation s'engage aussi à fournir au consultant les données, documents techniques et autres études pertinentes disponibles, ainsi que l'appui administratif nécessaire pour les contacts avec les milieux professionnels et les autorités du pays. Le PNUD s'assurera de la dissémination et l'utilisation des conclusions et recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'apprentissage avec les parties prenantes.

## **X. CALENDRIER ET DUREE DE LA MISSION :**

La mission aura une durée de trente (30) jours suivant le rythme de remise des rapports indiqués plus haut.

## **XI. COUT ESTIMATIF**

Le coût relatif au paiement de cette évaluation sera déduit des projets liés à l'effet évalué.

## **XII. ANNEXES**

---

### **Annexe 1: Modèle de rapport d'évaluation**

- 1) Titre et pages de démarrage
  - Nom de l'intervention d'évaluation ;
  - Calendrier de l'évaluation et date du rapport
  - Pays de l'intervention d'évaluation
  - Noms et organisations des évaluateurs ;
  - Nom de l'organisation initiant l'évaluation ;
  - Remerciements
- 2) Table des matières Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
- 3) Liste des acronymes et abréviations
- 4) Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
- 5) Introduction
- 6) Description de l'intervention
- 7) Etendue de l'évaluation et objectifs
- 8) Approche et méthodes d'évaluation
- 9) Analyse des données
- 10) Déductions et conclusions
  - Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d'évaluation) ;
  - Résultats et conclusions par effet (sous-section spécifique y compris sur le genre)
  - Conclusions globales
- 11) Recommandations
  - Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d'évaluation et sous-section spécifique y compris sur le genre)
  - Les axes stratégiques d'orientation pour la période 2020-2024.
- 12) Enseignements tirés sous-section spécifique y compris sur le genre

### **Annexe 2: Annexes du rapport TDR pour l'évaluation**

- Matrice de conception d'évaluation ;
- Programme de travail de la mission ;
- Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités ;
- Liste de la bibliographie consultée ;
- Cadre des résultats du programme ;
- Tableaux de résumé des déductions.